

# RÉSUMÉ DES GARANTIES

## ASSURANCE HABITATION



### LES + CONTRAT

- > 3 niveaux de franchise au choix
- > 4 options disponibles
- > Assurance des éléments vitrés des appareils de chauffage, des appareils électroménagers et du mobilier.
- > Couverture en valeur à neuf
- > Prise en charge du contenu des réfrigérateurs, des congélateurs et des caves à vins
- > Garantie inondation et perte d'eau
- > Assistance et service « diagnostic devis »
- > Remboursement de vos dépenses liées au sinistre (appels téléphoniques, frais d'envois des documents, etc.)
- > Dommages causés lors de la location de salle ou résidence de vacances

SMACL Assurances propose  
3 formules de garanties modulables.

## LES GARANTIES

### RESPONSABILITÉS ASSURÉES

Cette garantie a pour objet d'assurer votre responsabilité civile en tant que propriétaire, locataire ou occupant d'un bâtiment et d'indemniser les dommages causés aux tiers suite à un sinistre garanti (incendie, dégâts des eaux, etc.)

### ASSISTANCE A L'HABITATION ET AUX PERSONNES

- Il s'agit de prestations offertes à la suite d'un sinistre garanti :
- le retour d'urgence au domicile sinistré ;
  - l'envoi de prestataires au domicile sinistré (chauffage, plomberie, serrurerie, etc.) ;
  - la gestion de travaux urgents ;
  - la prise en compte des déclarations de sinistre 7/7, 24h/24 ;
  - le gardiennage du domicile en cas de vol ;
  - la prise en charge de vêtements et d'objets de première nécessité détruits ;
  - l'hébergement provisoire ;
  - le garde meubles et le déménagement ;
  - une avance de fonds ;
  - le transport et la garde des animaux domestiques ;
  - la transmission de messages urgents.

### INCENDIE, EXPLOSION, CHUTE DE LA FOUDRE ET FUMÉES

Cette garantie prend en charge des dommages subis par le(s) bâtiment(s) et le mobilier assurés ainsi que les recharges d'extincteurs.

### DÉGÂTS DES EAUX

Les dommages causés aux biens assurés par l'action de l'eau, par les canalisations intérieures et extérieures ainsi que les recherches de fuites sont pris en charge.

### TEMPÊTE, OURAGAN, CYCLONE

Sont garantis les dommages consécutifs à l'action du vent, d'un ouragan ou d'un cyclone.

### CATASTROPHES NATURELLES ET CATASTROPHES TECHNOLOGIQUES

Prise en charge des dommages causés par un événement climatique déclaré catastrophe naturelle ou une catastrophe technologique qui fait l'objet d'un arrêté publié au Journal Officiel de la République Française.

### RISQUES ANNEXES

La garantie porte sur les dommages causés par les appareils aériens et le choc d'un véhicule terrestre à moteur contre les biens immobiliers et mobiliers assurés.

### GEL

La garantie comprend les dommages causés par le gel et le dégel ainsi que les frais de recherche de fuite.

### GRÊLE ET POIDS DE LA NEIGE OU DE LA GLACE

La garantie porte sur les dommages causés par le poids de la neige ou de la glace accumulée sur les toitures et la grêle sur les bâtiments assurés.

### ÉMEUTES ET MOUVEMENTS POPULAIRES

Cette garantie intervient lorsque les dommages sont causés par un groupe de personnes ou par l'autorité constituée pour la sauvegarde des biens et des personnes, dans le cadre d'une émeute.

### BRIS DES VITRES, GLACES ET MIROIRS

La garantie comprend les vitrages et les glaces des portes, des fenêtres, des murs, du mobilier, ainsi que des appareils de chauffage et des appareils électroménagers. Les frais de pose, de dépose et de transport sont pris en charge.

### VOL, TENTATIVE DE VOL ET ACTES DE VANDALISME

Sont garantis le vol, la tentative de vol et le vandalisme ainsi que les frais de remplacement des serrures en cas de vol des clés.

### DOMMAGES ELECTRIQUES

La garantie comprend les dommages causés par l'action de l'électricité aux biens mobiliers et immobiliers.

### DIAGNOSTIC DEVIS

Pour tout devis supérieur à 800 € TTC, à la demande de l'assuré, SMACL Assurances par l'intermédiaire de son service « DIAG » contactera le prestataire en vue de vérifier la pertinence des devis établis pour procéder à la réparation des biens endommagés.

### PERTES INDIRECTES

Sont pris en charge les frais engagés à la suite d'un sinistre garanti et non pris en charge au titre des dommages directs assurés (ex : la surconsommation téléphonique).

## LES GARANTIES OPTIONNELLES

### MATÉRIEL DE LOISIRS EN TOUT LIEU

Tout matériel de loisirs tels que les instruments de musiques, les bicyclettes, le matériel de sport, etc. et leurs accessoires sont garantis pendant les activités et en cours de déplacement ou de transport.

### ÉLÉMENTS EXTÉRIEURS

Sont assurés les arbres et les plantations, les installations et les biens extérieurs, les serres, les clôtures et les murs de soutènement.

### PISCINES, ESPACES AQUATIQUES ET TERRAIN DE TENNIS

La garantie s'applique aux piscines, aux spas, aux jacuzzis, aux hammams, aux saunas et aux terrains de tennis ainsi qu'à tous leurs équipements.

### ÉQUIPEMENTS ÉNERGIES RENOUVELABLES

Cette option garantit les panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, les éoliennes de toit ou de sol, à la suite d'un évènement assuré.

Garanties	FORMULE ESSENTIELLE	FORMULE CONFORT	FORMULE INTÉGRALE	
			franchise au choix	sans franchise
<b>Responsabilités assurées</b> (risques locatifs, recours des voisins et des tiers, recours des locataires)	sans franchise	sans franchise	sans franchise	sans franchise
<b>Assistance à l'habitation et aux personnes</b>	sans franchise	sans franchise	sans franchise	sans franchise
<b>Incendie, explosion, chute de la foudre et fumées</b>	190 €	190 €	190 € ou 390 €	sans franchise
<b>Dégâts des eaux</b>	190 €	190 €	190 € ou 390 €	sans franchise
<b>Tempête, ouragan, cyclone</b>	190 €	190 €	190 € ou 390 €	sans franchise
<b>Attentat et actes de terrorisme</b>	190 €	190 €	190 € ou 390 €	sans franchise
<b>Catastrophes naturelles</b>	franchise légale	franchise légale	franchise légale	franchise légale
<b>Catastrophes technologiques</b>	sans franchise	sans franchise	sans franchise	sans franchise
<b>Risques annexes</b> (mur du son, choc VTAM, chute d'appareil de navigation aérienne)		190 €	190 € ou 390 €	sans franchise
<b>Gel</b>		190 €	190 € ou 390 €	sans franchise
<b>Grêle et poids de la neige ou de la glace</b>		190 €	190 € ou 390 €	sans franchise
<b>Émeutes et mouvements populaires</b>		190 €	190 € ou 390 €	sans franchise
<b>Bris des vitres, glaces et miroirs</b>		190 €	190 € ou 390 €	sans franchise
<b>Vol, tentative de vol et actes de vandalisme</b>		190 €	190 € ou 390 €	sans franchise
<b>Inondation - perte d'eau</b>			franchise catastrophes naturelles	franchise catastrophes naturelles
<b>Dommages électriques</b>			190 € ou 390 €	sans franchise
<b>Avantage</b>				
<b>Diagnostic devis</b>	●	●	●	●
<b>Objets mobiliers, même âgés, indemnisés au minimum à 20 % de leur valeur d'achat</b>	●	●	●	●
<b>Pertes indirectes</b>		●	●	●
<b>Valeur à neuf grêle, neige</b>		●	●	●
<b>Bris de vitres et portes sur mobilier et électroménager</b>		●	●	●
<b>Contenu des réfrigérateurs, congélateurs et caves à vin suite à dommage électrique</b>			●	●
<b>Refoulement d'égout</b>			●	●
<b>Valeur à neuf du mobilier de moins de 4 ans</b>			●	●
<b>Options</b>				
<b>Matériel de loisirs</b> en tout lieu			●	●
<b>Éléments extérieurs :</b> - arbres et plantations - installations et biens extérieurs - murs d'enceinte et clôtures de toute nature - serres - murs de soutènement			●	●
<b>Piscine, espaces aquatiques</b> ( hammam, sauna, spa, jacuzzi ) <b>et terrain de tennis</b>			●	●
<b>Équipements énergies renouvelables</b> (panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques et éoliennes)			●	●
<b>Contrats complémentaires</b>				
<b>Responsabilité civile vie privée</b>	●	●	●	●
<b>Protection juridique</b>	●	●	●	●

L'étendue et les limites de garanties sont consultables soit, dans les conditions générales du contrat Assurance habitation (Modèle 02-11/2015), soit sur simple demande auprès d'un conseiller au numéro de téléphone indiqué sur votre proposition d'assurance.

Ce résumé des garanties est non contractuel. Il précise les principales dispositions du contrat Assurance habitation.